

les désarmer et s'emparer du village si les sauvages ne se laissaient pas gagner.

LE CONSEIL SPECIAL de Sir JOHN COLBORNE, maintenant en session à Montréal, vient de passer quatre ordonnances.

1e. Autorisant les Banques chartrées à suspendre leurs paiements en espèces, et rendant leurs billets suffisants pour offres légales, et cela jusqu'au 1er Juin prochain. La Banque Britannique et la Banque du Peuple jouiront du même privilège; la première en fournissant un état assermenté des affaires des Branches établies à Québec et à Montréal, la seconde en fournissant, outre les états exigés des autres Banques une liste assermentée des officiers, Sociétaires et Actionnaires, avec noms, résidence, nombre d'actions de chacun, montants souscrits et payés, &c.

2e. Autorisant la saisie et détention de poudre, arm^e de toutes sortes, plomb et munitions de guerre. Emprisonnement de trois mois de calendrier, sur le serment d'un seul témoin devant un Juge de Paix, contre quiconque s'opposera à l'exécution de cette ordonnance, dans aucune partie de la Province. Cette Ordonnance sera en force jusqu'au 1er Janvier 1840, mais le Chef de l'Exécutif est autorisé à en limiter la durée par Proclamation.

3e. Autorisant l'Administrateur du Gouvernement à créer des Cours Martiales, pour le jugement de tous les détenus politiques arrêtés et qui le seront pour toutes offenses commises depuis le 1er Novembre. Cette Ordonnance n'est en force que pour le District de Montréal, mais peut être étendue par Proclamation à aucune autre partie de la Province, et la durée en est fixée au premier jour de Juin prochain.

4e. Suspendant le privilège de l'*habeas corpus* dans toute la Province, en laissant au Chef de l'Exécutif le droit d'excepter de l'opération de cette Ordonnance, aucun District ou partie de la Province. Durée fixée au 1er Juin prochain.

La malle du Haut-Canada est arrivée. Il n'y a rien d'extraordinaire. Il est probable qu'il y aura eu une attaque sur la frontière du Détroit le même jour que celle du Bas-Canada, le 3 novembre.

Comme on pouvait s'y attendre les faux-bruits ont abondé ces jours derniers et nous sommes parfaitement de l'avis du *Mercury* quand il dit que l'on devrait punir sévèrement toute personne qui répand une fausse nouvelle. On devrait par exemple rechercher et punir ceux qui ont dit que la ville et la citadelle devaient être attaquées; ceux qui ont dit que le *John Bull* avait apporté 64^e warrants; ceux qui ont annoncé faussement l'arrestation de personnes que le souffle de la calomnie même n'oserait ternir; ceux qui ont d'abord répandu que Mr. le Curé de St. Roch avait fait des révélations contre ses paroissiens; ceux qui osent avancer que toute la population est déloyale, etc. etc., car, nous le demanderons, ces accusations fausses, injurieuses, dangereuses, ne sont-elles pas bien mieux faites pour pousser à la rébellion que tout ce qu'a pu dire la presse francocanadienne? Mais non, il est presque dérisoire de parler aujourd'hui de justice; il faut attendre, attendre, attendre tout de l'avenir et se résoudre aussi patiemment que possible à ce que notre sort actuel nous envoie.

Aux presses anglaises et à ceux qui les dirigent nous dirons ce que le spirituel Louis XVIII disait lors de sa seconde rentrée en France au peuple qui lui donnait de hautes marques de loyautés mais, au fait, nous ne citerons point ses paroles, à bon entendeur, Salut.

Les seules arrestations qui aient eu lieu jusqu'ici sont celles de MM. Roussseau, Chasseur, Connolly & Teed. Mr. Chs. Drolet avait aussi été arrêté à St. Cervaix, sur l'île d'Orléans, nous dit-on, par un magistrat auquel il aurait été demandé refuge. Amené à la Pointe Lévy par deux officiers de milice, il demanda à voir sa mère, ce qui lui fut accordé, mais dès lors on ne le revit plus; la police est à sa poursuite. Mr. le baron Fratelin qui avait obtenu

d'être relâché sur caution allait fournir deux sûretés selon le jugement de la cour, mais il fut de nouveau incarcéré sur soupçon d'intention de haute trahison.

Ces prisonniers avaient d'abord été réduits au traitement ordinaire de la prison, c'est-à-dire au pain et à l'eau; mais depuis quelques jours il est permis à leurs familles de les servir. Il n'est permis de les voir que sur un ordre de Mr. l'inspecteur de police.

On dit que la police est à la recherche d'autres personnes qui se seraient ou cachées ou enlées.

DODGE ET THELLER.—Il paraît maintenant établi que ces deux évadés ne sont passés les lignes qu'à sept à huit jours par le chemin de Kennebec. On nous rapporte qu'un nommé Poulin, de St. François de la Beauce, chez lequel ils auraient couché, a été arrêté et amené ici. La police s'enquiert.

On nous prie de démentir hautement les bruits que quelques personnes mal intentionnées ont répandus ces jours derniers, que Mr. Jos. PLAMONDON, père, avait fait des dépositions contre quelques uns de ses compatriotes. Cette accusation est purement le résultat de la calomnie.

Nous nous sommes fait une règle depuis quelques jours de tirer nos résumés de nouvelles des journaux "loyaux" du Bas et du Haut-Canada, et quand même nous aurions voulu puiser à d'autres sources, elles nous auraient manqué, et cependant voici que le *Mercury*, avec son ton ordinaire d'homme bien élevé, nous accuse de "faire circuler des faussetés qui peuvent donner de l'encouragement aux mécontents," en appelant le gouvernement à restreindre la licence de la Presse "pour empêcher la circulation de faussetés tendant à troubler la paix publique." Nous aimerions que le *Mercury* nous citât une seule des "faussetés" que nous avons fait circuler.—(*Canadien.*)

VARIETES.

BARBARIE RUSSE ENVERS LES POLONAIS.

Une lettre de Varsovie dit que la police de cette capitale a découvert une association secrète dont les membres n'avaient pas plus de 12 à 18 ans et dont le but était la conservation de la langue polonaise et de la religion catholique romaine. Les jeunes membres de cette association signaient avec leur sang le serment de réception. L'un d'eux cependant dénonça l'existence de cette société à Mr. Schypoff, le ministre de l'intérieur à Varsovie, qui en fit arrêter tous les membres et les fit renfermer dans les souterrains de la citadelle où ils furent fouettés de verges après avoir eu la tête rasée. Ces procédés ont exaspéré au plus haut degré les habitants de Varsovie et en dépit de la présence de milliers d'agents de police ils poussèrent des imprécations contre le Czar, particulièrement à l'exposition des produits de l'industrie, qui avait eu lieu à l'hôtel de ville. L'indignation publique était encore accrue le soir du 29 à la vue des membres de l'association, vêtus de grands habits gris de soldats et entassés sur des chariots qui traversèrent la ville, dirigés vers la forteresse de Molin.

En passant le pont de la Vistule quatre des jeunes prisonniers, natus du gouvernement de Plotski, se blanchèrent tout-à-coup d'un des chariots dans la rivière et disparurent immédiatement. Quelques soldats de l'escorte se mirent à l'eau et essayèrent de les sauver, mais en vain, et furent reçus à leur arrivée sur la rive par les acclamations de "la Providence a-écouté leurs prières—les souffrances de ces malheureux Polonais sont finis." Il paraît que tous ces prisonniers devaient être transportés au Caucase pour y être incorporés comme simple soldats dans l'armée russe. Quelques uns de leurs parents s'adressèrent à Mr. de Schypoff pour obtenir la permission que leurs enfants soient retenus prisonniers en Pologne, mais on dit qu'il refusa d'intervenir en faveur de rebelles. Que dira la presse allemande à la solde de l'autocrate pour défendre ces actes de barbarie.

POETES ARTISANS.

Par un article intéressant d'un journal de Paris, que sa longueur ne nous permet pas de reproduire dans notre